



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
14 mars 2016  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts sur le commerce au service

de l'émancipation économique des femmes

Genève, 23 et 24 mai 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

## Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes

### Note du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

#### *Résumé*

Le lien entre le commerce international et la question du genre est complexe et nécessite une compréhension nuancée des dynamiques socioéconomiques mais aussi des contextes locaux particuliers, si l'on veut pouvoir élaborer des politiques générales capables de stimuler le développement économique et de réduire la pauvreté tout en favorisant l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes. Les politiques commerciales n'ont pas les mêmes effets sur toutes les catégories de la population, selon, notamment, que l'on est un homme ou une femme. La libéralisation du commerce peut être un outil puissant pour offrir de nouveaux débouchés aux femmes, ou peut, si l'on n'y prend garde, conforter ou aggraver les préjugés et la discrimination qui existent à leur égard. La présente note d'information vise à apporter des bases solides pour faire évoluer le débat au niveau international sur les politiques commerciales en tant qu'outil au service de la croissance économique, de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les sexes.

La présente note étudie le lien entre la question du genre et le commerce dans trois secteurs : le secteur agricole, le secteur manufacturier et le secteur des services. On y trouvera aussi un examen détaillé de la place accordée à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes dans les nouveaux cadres mondiaux pour le développement, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Plus généralement, le présent document dresse un état des lieux de la question du commerce et du genre, sur le plan théorique et dans la pratique ; il propose aussi un certain nombre d'orientations générales et de questions spécifiques à débattre.

GE.16-04065 (F) 210416 220416



\* 1 6 0 4 0 6 5 \*

Merci de recycler



## Introduction

1. Les effets des politiques commerciales sur les activités socioéconomiques sont souvent différents selon que l'on est un homme ou une femme, en raison d'un ensemble de facteurs culturels, sociaux et économiques. Des différences peuvent exister entre les femmes et les hommes sur le plan des compétences, du point de vue des obstacles rencontrés par les individus et en matière d'accès aux ressources productives. La libéralisation du commerce n'a pas une incidence positive catégorique sur l'émancipation économique et le bien-être des femmes. Ses effets peuvent être à double tranchant. Un commerce accru peut avoir des avantages et des inconvénients pour les femmes. Elles peuvent avoir accès à un emploi salarié stable, mais disposer de possibilités limitées de développer leurs compétences. Elles peuvent être gagnantes en tant que consommatrices si les droits de douane diminuent sur des produits qui constituent une partie importante de leur panier de consommation, mais être pénalisées lorsque leur production est concurrencée par des importations bon marché. Les politiques commerciales et les autres politiques macroéconomiques qui ne tiennent pas compte de la parité ont tendance à aggraver les inégalités existantes entre les sexes. Les nouveaux cadres pour le développement, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, peuvent être déterminants pour enrayer cette tendance dans la mesure où ils définissent des liens étroits entre le développement économique, la préservation de l'environnement et la justice sociale.

## I. Agriculture

2. Les liens entre le commerce, l'agriculture et le genre sont complexes et multiples. Ils font intervenir certains des enjeux fondamentaux abordés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soulèvent des questions systémiques quant aux différentes trajectoires pour le développement futur. La présente section aborde les grands enjeux socioéconomiques, met en évidence les liens entre le commerce et le genre dans l'agriculture et souligne les questions et les difficultés principales.

### a) Principaux aspects socioéconomiques

3. L'agriculture occupe une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle constitue un dénominateur commun entre les questions de la pauvreté, de la durabilité, de la sécurité alimentaire et de l'égalité entre les sexes. La pauvreté touche les zones rurales de manière disproportionnée. Selon certaines estimations, en 2010, 78 % des personnes touchées par l'extrême pauvreté, celles qui vivent avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour, se trouvaient dans les zones rurales (Banque mondiale, 2015). Dans près de la moitié des pays les moins avancés pour lesquels des données sont disponibles, le taux de pauvreté par habitant est deux à trois fois plus élevé dans les campagnes que dans les villes (CNUCED, 2015a). La situation de dénuement des campagnes apparaît dans bon nombre d'indicateurs du bien-être socioéconomique. L'agriculture est aussi au cœur de préoccupations urgentes en matière de durabilité. Les enjeux à venir concernent notamment les changements climatiques, la réduction de la biodiversité et de la fertilité des sols, la rareté de l'eau dans un contexte de pression démographique et la rareté des ressources. Les femmes rurales jouent un rôle déterminant sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages, en cultivant des jardins potagers, en exerçant des activités salariées et en assurant la préparation des repas. Lorsqu'elles sont salariées, les femmes rurales consacrent une partie importante de leur revenu à l'achat de nourriture pour leur famille, davantage que les hommes (Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2008). Elles contribuent également à la sécurité alimentaire en préservant la biodiversité et les ressources phytogénétiques. Séparer par sexe les questions de production alimentaire et de sécurité alimentaire peut toutefois induire en erreur. La production et la sécurité alimentaires reposent sur l'interaction de bon nombre de ressources gérées par les hommes et les femmes, comme la terre, le capital et le travail.

4. Enfin, les activités agricoles sont ancrées socialement dans des structures de genre. Dans les pays en développement, l'agriculture reste la source d'emplois la plus importante pour les femmes, en particulier dans les pays les plus pauvres : près des trois quarts des femmes exerçant un emploi dans les pays les moins avancés travaillent dans le secteur agricole (CNUCED, 2015a). Les femmes rurales, cependant, restent exposées à des difficultés spécifiques et à la discrimination sexiste sur le marché du travail.

#### **b) Liens entre commerce, genre et agriculture**

5. Les travaux d'analyse de la CNUCED ont apporté un éclairage sur les incidences complexes des politiques commerciales pour le genre dans le contexte de l'agriculture. Les principaux éléments en sont présentés ci-dessous.

##### *i) Tendances et obstacles sexospécifiques en matière de commerce agricole et de développement rural*

6. Si les rôles endossés par les hommes et les femmes dans le secteur agricole sont fonction du contexte, certaines tendances peuvent être observées dans la plupart des pays en développement (CNUCED, 2015a ; FAO, 2011). Les femmes participent généralement autant que les hommes à la production agricole marchande, formant souvent l'essentiel de la main-d'œuvre des exploitations sous contrat. Il existe néanmoins des différences importantes entre hommes et femmes du point de vue de l'échelle des activités et de la maîtrise des recettes commerciales. Au Rwanda, par exemple, si les femmes sont tout aussi actives que les hommes dans les plantations de café, ce sont généralement ces derniers qui livrent le café aux stations de lavage le jour du paiement (CNUCED, 2014b). Un certain nombre d'études signalent une dynamique analogue dans les secteurs d'exportation aussi bien traditionnels (cacao, café et thé, notamment) que non traditionnels (fruits, horticulture et fleurs, notamment). Dans la production alimentaire, si les femmes ont généralement un rôle prédominant dans le petit commerce des cultures vivrières sur les marchés locaux, ce sont généralement les hommes qui se chargent de la commercialisation pour l'exportation, signent les contrats de sous-traitant et ont la mainmise sur le produit des ventes (Banque mondiale, FAO et Fonds international de développement agricole, 2009 ; Croppenstedt, Goldstein et Rosas, 2013). On peut observer une dynamique comparable dans le secteur de la pêche. En Gambie, dans le secteur de la pêche artisanale, on relève des différences entre hommes et femmes en ce qui concerne les produits, l'échelle de production et le marché desservi. Les activités d'amont (capture du poisson) sont le plus souvent assurées principalement par les hommes. Les activités d'aval, notamment la transformation artisanale et la commercialisation, sont aussi fortement genrées. Les femmes produisent généralement du poisson séché ou fumé à durée de conservation relativement courte pour le marché intérieur, tandis que les hommes vendent des produits fumés-séchés à durée de conservation plus longue et sont les principaux fournisseurs de poissons frais de valeur plus élevée qu'ils livrent aux usines de transformation pour l'exportation (CNUCED et Cadre intégré renforcé, 2014). Dans les exploitations agricoles de type pastoral, on observe aussi une spécialisation des activités selon les sexes. La production des œufs, du lait et des volailles est souvent employée souvent une forte main-d'œuvre féminine, tandis que les hommes jouent un rôle prédominant dans la gestion des troupeaux (CNUCED, 2015a).

7. Ces tendances productives et commerciales sexospécifiques témoignent de normes sociales profondément ancrées qui limitent la mobilité des femmes et leur imposent d'assumer en même temps des tâches familiales non rémunérées et des activités productives. Elles témoignent aussi des difficultés rencontrées spécifiquement par les femmes pour accéder aux actifs productifs et aux services. Les données font apparaître des inégalités systématiques entre les sexes en matière d'accès à la terre, au crédit, aux intrants agricoles, aux services de vulgarisation et au marché du travail (FAO, 2011 ; CNUCED, 2015a). Ainsi, les femmes se heurtent à davantage d'obstacles que les hommes, ce qui amoindrit leur potentiel productif. Cette tendance est renforcée par les dynamiques décisionnelles familiales qui limitent l'autorité des femmes sur les revenus et les dépenses prioritaires du ménage. Elle témoigne aussi d'une situation de ségrégation entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, qui concentre les femmes dans les emplois faiblement rémunérés des filières peu qualifiées à forte intensité de main-d'œuvre (dans le secteur formel) ou les cantonne dans un rôle de participation à l'activité familiale (agriculture traditionnelle) (CNUCED, 2015a).

ii) *Incidences sexospécifiques du commerce*

8. La libéralisation du commerce n'a pas d'effets catégoriquement positifs ou négatifs sur les femmes dans le secteur agricole. Ces effets varient selon les catégories de femmes en fonction de la ségrégation présente dans tel ou tel secteur, des méthodes de culture, du type de régime foncier en place et des relations au sein du ménage. Le plus souvent, l'incidence de la libéralisation du commerce est à double tranchant pour les femmes. Par exemple, les importations alimentaires bon marché résultant de la libéralisation du commerce bénéficient aux femmes en tant que consommatrices, dans la mesure où elles consacrent une partie importante de leurs revenus à l'achat de nourriture pour leurs familles (FAO, 2008). Les importations alimentaires bon marché peuvent en même temps faire diminuer les revenus déjà très réduits des femmes rurales en tant que productrices du secteur considéré. Aux Philippines, où plus du tiers des femmes rurales se consacraient à la riziculture, la libéralisation du marché du riz entre 2001 et 2005 a déprimé le prix intérieur du riz et fait reculer les revenus des petits exploitants du secteur (CNUCED, 2008). Ces effets différenciés du commerce sont observables dans tous les secteurs. On peut toutefois distinguer certaines tendances. Le développement du commerce est généralement associé à un processus de commercialisation qui suppose une augmentation de la part des produits agricoles vendue par les exploitants, et repose souvent sur des pratiques intensives et sur la spécialisation (mise en place de monocultures commerciales), mais peut aussi entraîner une diversification agricole, la production passant de celle des denrées de base de faible valeur à celle des produits de valeur plus élevée (produits horticoles, à titre d'exemple). Ces tendances ont des effets sensibles sur la situation des femmes. En particulier, la diversification et la commercialisation du secteur agricole peuvent apporter de nouveaux débouchés aux femmes rurales, mais aussi leur créer des difficultés significatives.

9. La diversification au profit de cultures marchandes non traditionnelles tournées vers l'exportation, accompagnée d'une réorientation de la production des denrées de base de faible valeur vers des produits de plus grande valeur comme les fruits et légumes, a été préconisée en tant que moyen de moderniser l'agriculture et de développer l'activité de façon viable en dehors du secteur agricole. Les effets sexospécifiques de ce processus ne sont pas tranchés. D'un côté, l'agro-industrie tournée vers l'exportation peut apporter aux femmes des débouchés nouveaux et supérieurs sur le marché de l'emploi. Les salaires sont généralement plus élevés et les conditions de travail moins pénibles dans les entreprises de transformation des produits agricoles du secteur formel que dans bon nombre de filières agricoles traditionnelles (FAO, 2011 ; Maertens et Swinnen, 2009 ; Deere, 2005). D'un autre côté, ces secteurs et les types de chaînes organisées d'approvisionnement correspondants, notamment l'agriculture contractuelle, sont à l'origine de problèmes

sexospécifiques. Tout d'abord, les travailleuses du secteur de la transformation des produits agricoles sont généralement cantonnées dans les activités non qualifiées à forte intensité de main-d'œuvre (comme le conditionnement) et ont peu d'occasions de renforcer leurs compétences. Dans certains secteurs, dont la floriculture, elles sont exposées aux pesticides et à d'autres situations dangereuses. En outre, bien que ces branches d'activité soient parfois les seules à offrir une possibilité d'emploi salarié dans le secteur formel pour les femmes des zones rurales, les salaires y sont généralement peu élevés. Le secteur des exportations de produits issus de cultures commerciales non traditionnelles, comme les fleurs, est caractérisé par des conditions de production et de commercialisation instables et est particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs. Les emplois offerts sont précaires et faiblement rémunérés, les contractions de la demande étant répercutées sur les employés par des licenciements. Enfin, si l'agriculture contractuelle peut être un moyen de contribuer à l'émancipation des femmes dans l'agriculture à petite échelle, elle peut aussi produire une nouvelle dynamique d'exploitation, en particulier dans le cas des femmes rurales travaillant dans un contexte familial sans rémunération (CNUCED, 2015a).

10. Des schémas analogues peuvent être observés dans les cultures marchandes d'exportation traditionnelles, notamment celles du café ou du thé. Une évolution intéressante qui a des conséquences importantes pour la situation des femmes est la reconversion vers les segments de marché haut de gamme. Le Rwanda se repositionne actuellement dans le secteur des exportations de thé et de café haut de gamme, en délaissant les produits en vrac de qualité ordinaire pour se tourner vers les acheteurs de produits de première qualité et de produits fins. Il s'oriente parallèlement vers l'agriculture contractuelle et d'autres types structurés de chaînes d'approvisionnement. Ce processus peut poser des difficultés aux femmes et aussi leur ouvrir des perspectives. Il peut favoriser les exploitants tournés vers le commerce, qui ont plus facilement accès aux intrants et aux réseaux de commercialisation, mais a tendance à évincer les petits producteurs pauvres, notamment les femmes exploitant des surfaces marginales. Cependant, il peut aussi ouvrir des débouchés importants aux femmes, si toutefois les acheteurs (grandes entreprises de transformation, négociants ou détaillants, notamment) sont favorables à une réorganisation de la chaîne d'approvisionnement qui remette en cause les stéréotypes à l'égard des femmes. Les importateurs et les transformateurs de produits fins achètent et vendent aussi l'histoire des produits dont ils font commerce. L'émancipation des femmes peut devenir un élément central des programmes conclus avec leurs fournisseurs privilégiés (CNUCED, 2014b).

11. Sur le segment des cultures vivrières, la tendance s'oriente vers une commercialisation accrue, avec une réorientation de l'agriculture de subsistance vers des entreprises commerciales d'une certaine taille, ce qui suppose des systèmes de production intensifs à forte concentration de facteurs externes et un remembrement des terres. Du point de vue des systèmes de connaissances, cela va de pair avec une évolution des systèmes traditionnels de gestion des connaissances vers des modèles formels et exclusifs de production et de diffusion des connaissances. Le passage à une agriculture à vocation plus commerciale peut créer des difficultés importantes aux femmes rurales. Celles-ci sont généralement plutôt désavantagées par rapport aux hommes du point de vue de l'accès aux ressources productives, et de la mobilité dans le temps et dans l'espace. Cela peut constituer un obstacle significatif à leur intégration efficace dans les chaînes d'approvisionnement modernes. Qui plus est, si les terres sont rares, l'accroissement des surfaces consacrées aux cultures commerciales et l'officialisation des régimes d'occupation peuvent évincer la production alimentaire de subsistance, souvent réalisée par des femmes. Des mesures volontaires sont nécessaires pour garantir une modernisation attentive aux femmes, et sans exclusion sociale, du secteur des denrées de base traditionnelles.

iii) *Politiques commerciales et politiques de développement rural soucieuses de l'égalité entre les sexes*

12. Le commerce peut contribuer à l'émancipation et au bien-être des femmes dans le domaine de l'agriculture, mais il peut aussi accentuer les inégalités existantes à leur égard. Des mesures volontaires sont nécessaires pour faire en sorte que les femmes rurales tirent parti des avantages et des débouchés de l'intégration commerciale. Les principales interventions centrées sur l'offre ont été exposées en détail dans plusieurs études de la CNUCED<sup>1</sup>. On citera parmi celles-ci le subventionnement ciblé et soucieux d'égalité entre les sexes des facteurs de production ; l'investissement dans des technologies épargnant du temps et du travail qui répondent aux besoins des femmes ; des systèmes d'information commerciale et des services de vulgarisation adaptés aux agricultrices et aux entreprises agroalimentaires rurales ; le renforcement des coopératives/associations de femmes ; et des programmes de microcrédit étroitement associés à des activités de formation et de tutorat.

13. Les politiques commerciales devraient être alignées étroitement sur les politiques de développement rural. En premier lieu, les politiques commerciales agricoles devraient toujours prévoir une évaluation des incidences sexospécifiques, pour pouvoir en apprécier les effets sur la situation des hommes et des femmes en milieu rural. En deuxième lieu, si les réformes commerciales sont susceptibles de nuire à certains groupes vulnérables ou d'accentuer les disparités entre les groupes aisés et les pauvres, il conviendra de prévoir des mesures correctives. Ainsi, des programmes peuvent être mis en place pour recruter les agriculteurs de subsistance évincés dans les nouvelles unités de transformation agroalimentaire. De même, des programmes d'agriculture contractuelle pourront être utilisés pour aider les petites exploitantes agricoles à s'autonomiser. Les acheteurs et les unités de transformation locales peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes rurales en structurant leurs achats d'une façon avantageuse pour les agricultrices et en fournissant un appui en matière de vulgarisation, des intrants de qualité et des moyens de financement. Les autorités publiques devraient structurer activement les incitations et les désincitations aux entreprises dans cette optique. Enfin, un certain nombre de cadres de facilitation du commerce peuvent contribuer à orienter les ressources financières vers des initiatives soucieuses de l'égalité entre les sexes, en particulier du côté de l'offre du système de commerce. Les ressources de l'initiative d'Aide au commerce peuvent être ainsi utilisées pour remédier aux obstacles qui entravent la capacité des femmes des zones rurales de tirer profit du commerce international.

14. Par ailleurs, des politiques commerciales ne suffisent pas. Une cohérence des politiques est nécessaire d'un domaine à l'autre. Les politiques relatives au commerce, à l'agriculture, au travail, aux infrastructures et à l'action sociale sont interdépendantes et doivent être coordonnées. En outre, une démarche intégrée est nécessaire pour remédier aux obstacles sexospécifiques liés à l'offre, comme les responsabilités au sein du ménage et leur répartition inégale, et le manque de compétences techniques et de formation. Des politiques d'accompagnement devraient être menées parallèlement aux politiques commerciales afin notamment de libérer du temps aux femmes en améliorant l'offre de services publics ; de renforcer les compétences des femmes en améliorant l'offre d'éducation et de formation professionnelle ; et de mettre en place des incitations aux entreprises pour aider les femmes (CNUCED, 2014a).

<sup>1</sup> Voir CNUCED, 2011a ; CNUCED 2011b ; CNUCED, 2013 ; CNUCED, 2014a ; CNUCED, 2014b ; CNUCED et Cadre intégré renforcé, 2014 ; CNUCED, 2015c.

## Questions à débattre

- Comment les pays en développement peuvent-ils garantir des politiques commerciales et des politiques de développement rural cohérentes et qui favorisent un développement soucieux d'égalité entre les sexes et d'intégration sociale ?
- Quel type de mesures sexospécifiques d'accompagnement convient-il de prendre pour que la libéralisation du commerce agricole favorise l'intégration sociale ?
- Quelles sont les conséquences de la commercialisation et de la diversification du secteur agricole pour les femmes, et comment les intérêts des différents groupes et secteurs (agriculture de subsistance et agriculture commerciale, secteurs de production traditionnels et non-traditionnels, etc.) peuvent-ils être équilibrés ?
- Compte tenu des problèmes urgents de durabilité qui se posent, l'accent est mis désormais sur l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et la transition vers une économie verte. Quelles sont, pour les femmes, les difficultés et les possibilités qui découlent de cette situation ?

## II. Secteur manufacturier

15. La présente section analyse le rôle des femmes dans le secteur manufacturier à vocation exportatrice. À travers des exemples nationaux, elle présente les débouchés que le développement de ce secteur par le commerce a apporté aux femmes mais aussi les obstacles que celles-ci continuent de rencontrer.

### a) Féminisation du travail

16. Dans les pays en développement, l'adoption de politiques tournées vers l'exportation à partir des années 1960 a vu l'entrée dans la production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre d'un nombre considérable d'ouvrières, phénomène que l'on a appelé la féminisation du travail (CNUCED, 2014c). Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre qui sont exposés à une forte concurrence internationale misent sur le rendement du travail plutôt que sur les qualifications ou les ressources. Ainsi, la préférence sans précédent dont ont bénéficié les ouvrières dans la production tournée vers l'exportation s'explique par une vive concurrence internationale qui imposait de recourir à une main-d'œuvre bon marché pour réduire les coûts. De fait, des études ont montré une corrélation positive entre la part des articles de base manufacturés dans les exportations et la part des femmes dans l'emploi (Wood, 1991 ; Joeques, 1995 ; Seguino, 1997 et 2000).

17. La discrimination professionnelle fondée sur le sexe est répandue dans toutes les régions et s'accompagne d'écarts de rémunération entre les sexes (ONU-Femmes, 2015a). Des conceptions distinctes de ce qui constitue un « travail masculin » et un « travail féminin » isolent bien souvent les femmes dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'habillement, le textile, la petite électronique et les jouets, les hommes étant d'ordinaire mieux représentés dans les secteurs à forte concentration de compétences et de capital. Souvent moins qualifiées, moins éduquées et moins mobiles et manquant de temps, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'accepter des conditions de travail précaires. En outre, les stéréotypes sexistes ont renforcé l'image voulant que les femmes soient des travailleuses dociles et adaptées aux travaux répétitifs et minutieux (CNUCED, 2014c ; Banque mondiale, 2013 ; Caraway, 2007). Dès lors, les femmes se heurtent à une ségrégation horizontale et verticale, la première renvoyant à la répartition inégale des hommes et des femmes dans les différentes professions et fonctions, et la deuxième au fait que les hommes sont généralement concentrés au sommet de la hiérarchie professionnelle, tandis que les femmes se trouvent en bas. La ségrégation entre les sexes est

l'une des principales causes des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, autrement dit la différence dans le salaire des hommes et des femmes pour des emplois analogues. En cherchant à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, bon nombre d'entreprises ont choisi délibérément une stratégie double fondée, d'une part, sur le recrutement d'une main-d'œuvre féminine à faible pouvoir de négociation collective et, d'autre part, sur un effectif réduit de travailleurs permanents, plus qualifiés et mieux rémunérés, le plus souvent des hommes. Cette stratégie a permis à des entreprises de réduire les coûts, tant salariaux que non salariaux, y compris l'assurance sociale et d'autres prestations, de s'adapter à l'évolution de la demande et de tenir des délais courts. On peut citer à titre d'exemple la chaîne de valeur horticole au Chili et en Afrique du Sud, dans laquelle les femmes constituaient la plus grande partie de la main-d'œuvre souple et les hommes la plus grande partie de la main-d'œuvre permanente (Barrientos, 2001), ou encore le secteur de l'habillement au Maroc, où les entreprises qui cherchent à s'internationaliser font appel de plus en plus à une main-d'œuvre souple, souvent occasionnelle (Rossi, 2011). Dans la recherche d'une compétitivité accrue, les entreprises font aussi appel de plus en plus à des travailleurs à domicile, dont la plupart sont des femmes. Cela a pour effet de réduire les frais généraux et les coûts salariaux des entreprises et de transférer une partie des dépenses de fonctionnement (notamment l'électricité et le chauffage) aux travailleurs.

18. Madagascar a connu un développement exceptionnel de près de 15 000 emplois dans le secteur de l'habillement entre 1997 et 2003, la valeur de ses exportations faisant plus que doubler, passant d'environ 200 millions à 500 millions de dollars (CNUCED, 2008). Cette croissance accélérée du secteur de l'habillement a créé des possibilités d'emploi pour les femmes, dans la mesure où 80 % des emplois créés ont été pourvus par des femmes. La qualité et la sécurité de ces emplois et les perspectives d'avancement étaient cependant fortement limitées (CNUCED, 2008).

19. Au Lesotho, l'accès préférentiel donné au marché des États-Unis d'Amérique au titre de l'African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) a eu un effet bénéfique sur la création d'emplois et l'émancipation économique des femmes, notamment des travailleuses relativement peu qualifiées (CNUCED, 2012). Comme dans bon nombre d'autres pays en développement exportateurs d'articles d'habillement, le secteur est fortement féminisé, et la main-d'œuvre féminine peut atteindre 98 % dans certains segments. La plupart des salariés ont un emploi permanent à temps plein et les droits fondamentaux des travailleurs sont respectés. Des services de santé sont fournis gratuitement dans les usines. Il reste que, si l'accroissement des exportations a créé des possibilités d'emploi pour les femmes, il a été aussi porteur de nouveaux schémas d'inégalité et de vulnérabilité (CNUCED, 2014a). Ainsi, bien que les salaires soient conformes au minimum légal, ils restent faibles dans l'absolu. Les travailleurs ont donc des difficultés à couvrir leurs besoins élémentaires ou à économiser pour créer leur propre affaire. Les tâches confiées aux femmes sont répétitives, et les possibilités de développement des compétences et d'avancement professionnel sont limitées. Cela signifie qu'en cas de choc commercial, par exemple si les conditions prévues au titre de l'African Growth and Opportunity Act étaient modifiées, les femmes employées dans le secteur de l'habillement auraient des difficultés à se recycler dans d'autres secteurs ou à démarrer une nouvelle activité (CNUCED, 2012).

#### **b) Femmes exerçant une petite activité productrice**

20. Les femmes participent aussi à la vie économique en tant que petites productrices et qu'entrepreneuses à domicile proposant notamment des articles artisanaux, des vêtements et des produits alimentaires. Ces entreprises sont caractérisées par un capital social réduit et une faible productivité et relèvent généralement de l'économie de subsistance (Kabeer, 2000). Les productrices se heurtent à des obstacles structurels, notamment à un accès limité au capital et à l'information économique, à un manque de connaissances financières et à



une formation technique et commerciale insuffisante, à quoi s'ajoutent de lourdes responsabilités familiales. C'est pourquoi les entreprises gérées par les femmes, bien souvent, se développent lentement et sont moins rentables que les entreprises à direction masculine de manière générale (Kabeer, 2000). Les répercussions de la libéralisation du commerce sont donc généralement incertaines pour les productrices. Si la libéralisation du commerce offre aux entrepreneuses des possibilités d'accéder à de nouveaux marchés d'exportation et d'augmenter leurs revenus, elle suppose souvent, en revanche, des restructurations et un développement d'entreprises déjà importantes, ce qui laisse peu de place aux microentreprises et aux petites entreprises gérées ou détenues par des femmes.

21. Des mesures structurelles sont nécessaires afin que les femmes puissent tirer parti du développement du commerce et de surmonter les obstacles dans le secteur manufacturier. La CNUCED a recensé les interventions principales dans ses études consacrées à la question du commerce et du genre<sup>2</sup>. Loin de se limiter aux politiques commerciales, ces interventions concernent un grand nombre de domaines d'action, parmi lesquels : la diversification des marchés ; l'investissement dans des initiatives de microentreprise susceptibles d'offrir aux femmes rurales, à titre d'exemple, des activités en dehors de l'exploitation ; le ciblage des interventions afin d'améliorer l'accès des femmes au capital, au crédit, aux réseaux et au savoir-faire technologique pour accroître la productivité et les gains ; la diversification de la base d'exportation par la promotion de secteurs susceptibles de présenter un avantage comparatif et la création de pôles d'activité ; la protection de la marque pour les produits artisanaux ; la création d'associations de travailleuses pour renforcer leur pouvoir de négociation collective ; et la mise en place de programmes de formation pour stimuler la mobilité professionnelle horizontale et verticale des femmes. Enfin, les pays devraient tirer parti des flexibilités prévues dans les accords commerciaux et les accords d'investissement pour atténuer les déséquilibres et les risques sexospécifiques dans le secteur manufacturier.

### Questions à débattre

- Quelles mesures doivent être prises pour stimuler la mobilité professionnelle horizontale et verticale des femmes dans le secteur manufacturier et réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ?
- Quel est le potentiel de la mise en place de pôles d'activité du point de vue de la diversification et du développement du secteur manufacturier dans les pays en développement ? Quels effets peut-on en attendre pour les femmes ?

## III. Services

22. Le secteur des services offre d'importantes perspectives de création d'emplois dans les pays en développement et permet, grâce aux progrès accomplis dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), d'améliorer la valeur ajoutée des exportations. Néanmoins, comme c'est le cas pour d'autres aspects de la question du commerce et du genre, le rapport entre genre, développement et commerce des services est complexe il est nécessaire de bien comprendre les dynamiques économiques et sociales ainsi que les contextes nationaux pour élaborer des politiques permettant d'accroître autant que possible le potentiel de développement économique et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

<sup>2</sup> Voir CNUCED 2011a, 2011b, 2012, 2013, 2014a, 2014b, 2014d et 2015c.

23. Le secteur des services est une source d'emplois majeure dans les pays en développement, en particulier pour les femmes. En 2013, l'emploi dans les services représentait 39,4 % de la population active, devant l'emploi dans l'agriculture (37,6 %) et dans l'industrie (23 %) (Organisation internationale du Travail, 2015). En 2012, 47 % de la population active féminine travaillait dans le secteur des services, soit davantage que le taux d'emploi dans le secteur manufacturier, et le taux de participation des femmes aux emplois de services a affiché une progression régulière, même s'il y a eu des différences importantes selon les régions (Organisation internationale du Travail, 2012). La libéralisation du commerce des services peut apporter aux femmes des perspectives supplémentaires d'emploi et de revenus. En outre, il a été démontré que le commerce des services, en particulier au titre des modes 1 et 4, offre des avantages particuliers aux femmes, notamment dans le cadre des centres d'appel et d'autres services liés aux TIC, et en ce qu'il leur permet de se rendre dans des pays étrangers où il existe une offre et une demande (CNUCED, 2004). Néanmoins, la libéralisation du commerce des services n'améliore pas automatiquement le sort des femmes. Les écarts salariaux entre hommes et femmes subsistent dans le secteur des services, et on observe dans certains secteurs d'activité une segmentation fondée sur le sexe qui relègue souvent les femmes à des postes moins bien rémunérés et à moindre valeur ajoutée, ou les cantonne dans les services informels et les petits services (CNUCED, 2014b ; CNUCED 2013). En outre, les types de services fournis par les femmes ont leur importance. Si les emplois dans les services exigeant un niveau moyen ou élevé de qualifications peuvent autonomiser les femmes sur les plans économique et social, le fait pour une femme de travailler dans des services à faible productivité et à potentiel réduit d'accumulation de capital et de compétences, tels que le petit commerce, les services à la personne et les services collectifs, offre moins de possibilités d'émancipation socioéconomique.

**a) Emplois hautement qualifiés dans le secteur des services : perspectives et obstacles persistants pour les femmes**

24. Les progrès enregistrés dans le domaine des TIC ces dernières décennies ont créé de nouvelles possibilités commerciales pour des services qui étaient réputés autrefois ne pouvoir faire l'objet d'un commerce. En outre, la communauté internationale du développement considère les TIC comme des outils efficaces permettant de favoriser la croissance économique, d'améliorer la prestation de services et d'émanciper les femmes sur le plan socioéconomique (Banque mondiale, 2016). La question est de savoir si le développement spectaculaire des TIC et les nouvelles possibilités offertes en matière de commerce des services bénéficient aux femmes par un meilleur accès à des emplois de qualité et une diminution de la discrimination sexiste et sur le plan de l'émancipation économique.

25. D'après les données disponibles, l'essor des services exportables a amélioré les perspectives d'emploi des femmes, surtout dans le secteur des technologies de l'information dans les pays tels que l'Inde, la Jamaïque, le Mexique et les Philippines (Mitter et al., 2004 ; Prasad et Sreedevi, 2007). Les études indiquent que les emplois du secteur des technologies de l'information ont contribué à réduire les écarts salariaux entre les hommes et les femmes (Banque mondiale, 2016) et peuvent permettre aux femmes d'exploiter leurs avantages comparatifs (Rendall, 2010). On notera cependant que si dans certains cas, la réduction des écarts salariaux entre les hommes et les femmes est due à une hausse des salaires des femmes et constitue donc un progrès encourageant, elle résulte dans d'autres cas une diminution plus importante de la rémunération chez les hommes que chez les femmes, ce qui ne peut à l'évidence être considéré comme un progrès (ONU-Femmes, 2015a). Ce cas de figure se produit généralement pendant les périodes de crise économique marquées par des taux de chômage élevés et une baisse du pouvoir des syndicats. Les études montrent que même dans les emplois très qualifiés du secteur des services, la

ségrégation et la discrimination professionnelles fondées sur le genre demeurent. Ainsi, les femmes sont nombreuses à occuper des postes de moindre importance, où elles se chargent par exemple de la saisie et du traitement des données, tandis que les postes plus élevés, par exemple dans le domaine de la programmation, restent l'apanage des hommes (CNUCED, 2014c). En Inde, si les femmes constituent près de 50 % de la main-d'œuvre du secteur de la délocalisation des systèmes de gestion, elles ne représentent qu'un quart environ des effectifs du secteur de la conception de logiciels (CNUCED, 2014c). Selon Banga et Bansal (2009), en Inde, dans le secteur des services, à diplôme égal, les femmes très instruites ne gagnent encore que 75 % du salaire des hommes, ce qui laisse penser que la croissance du commerce des services, si elle accroît les perspectives des femmes, bénéficie tout de même aux hommes de manière disproportionnée.

**b) Les femmes et le commerce des services informels et des services exigeant de faibles qualifications**

26. La libéralisation de la circulation transfrontière des personnes a également créé de nouvelles perspectives d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés des pays en développement. Le tourisme peut être une importante source de devises, en particulier pour les pays en développement et les pays moins avancés, offrir des emplois à un grand nombre de travailleurs non qualifiés et promouvoir la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel. Par le biais des emplois directs et indirects, le secteur du tourisme offre aux femmes des sources de revenus dont elles ne pourraient pas bénéficier par d'autres voies (CNUCED, 2011b ; Organisation mondiale du tourisme, 2012). En Angola, pays largement tributaire des recettes d'exportation du secteur minier, lequel fait appel à une main-d'œuvre principalement masculine, le tourisme s'est rapidement développé, créant de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes. Si ce type de travail fait généralement appel à des travailleurs peu qualifiés, il permet néanmoins à certaines femmes de passer d'un emploi informel à un emploi formel (CNUCED, 2013). De même, la CNUCED a constaté qu'au Bhoutan, l'essor du tourisme, en particulier du tourisme communautaire et de l'écotourisme, offre des possibilités d'emploi à de nombreuses femmes et peut servir d'accélérateur du recul de la pauvreté, de la promotion du patrimoine culturel et de la protection de l'environnement en milieu rural (CNUCED, 2011a).

27. En dépit des nouvelles possibilités qu'offre le tourisme, les femmes disposent encore souvent d'un accès limité aux postes mieux rémunérés et aux sous-secteurs les plus lucratifs. En effet, elles sont davantage susceptibles d'avoir un emploi peu qualifié, par exemple un poste de réceptionniste, de femme de chambre dans un hôtel ou de serveuse dans un restaurant (CNUCED, 2011b). Elles ont également plus de chances d'occuper un emploi occasionnel ou informel, ce qui fragilise davantage leurs revenus. Plus généralement, une grande partie de la valeur créée par le tourisme profite non pas aux communautés locales où les femmes jouent un rôle plus important, mais à des agences de voyage et à de grands opérateurs de tourisme locaux et étrangers qui emploient majoritairement des hommes. Selon une étude relative au secteur touristique kenyan, seuls 2 des 31 opérateurs de tourisme les plus rentables et les plus importants appartiennent à des femmes ou sont gérées par elles (Christian et al., 2013). En outre, les emplois au sein de l'industrie touristique kenyane sont très souvent différenciés selon le sexe. Rares sont les femmes à occuper un poste de chauffeur ou de guide certifié (Christian et al., 2013). La CNUCED a constaté qu'à Cabo Verde, les revenus du tourisme profitent davantage aux personnes à revenu moyen ou élevé (CNUCED, 2011b). Les politiques de promotion du secteur touristique devraient cibler les femmes, par exemple en prévoyant une action de formation et de renforcement des compétences ou la mise en place de mécanismes de répartition des revenus à l'image de celui que le Rwanda a adopté pour réorienter les revenus provenant du tourisme vers les communautés locales (CNUCED, 2014b).

28. Enfin, le commerce des services offre de nombreuses possibilités aux femmes dans le secteur informel. Le commerce transfrontalier informel ou à petite échelle s'est révélé être une activité économique fondamentale pour relier les pays en développement et offrir des moyens de subsistance à des milliers de femmes pauvres. Les données relatives au petit commerce sont généralement lacunaires ou inexistantes. Lorsqu'elles existent, elles montrent l'importance que le petit commerce a pris dans la circulation des produits agricoles et de certains articles manufacturés, ainsi que dans la circulation des prestataires de services qualifiés ou non d'un pays à l'autre. Dans la région des Grands Lacs, le petit commerce contribue à la sécurité alimentaire et assure des revenus aux producteurs et aux commerçants agricoles. Les petits commerçants sont le plus souvent des femmes – 85 %, selon les études – dont les activités commerciales constituent la principale source de revenus du foyer (Brenton et al., 2011). Si le commerce transfrontalier concerne surtout les produits agricoles, les données révèlent qu'un commerce informel des services intervient également dans une large mesure. Les services fournis font appel à des travailleurs très qualifiés (comme les services sanitaires et éducatifs) et peu qualifiés (coiffure, ménage ou construction), mais la complexité, le coût et le caractère restrictif des conditions d'obtention de visa et des règles migratoires poussent la plupart des prestataires de services à opérer de manière informelle (Dihel et Goswami, à paraître).

29. Le caractère informel et l'ampleur réduite du commerce transfrontalier rendent les commerçantes très vulnérables à des perturbations provoquées par leurs obligations familiales, les conditions météorologiques, des flambées de violence ou des fermetures de frontière inopinées. De plus, si les commerçants sont souvent des femmes, les agents d'immigration sont souvent des hommes ; ce déséquilibre est à l'origine de niveaux inacceptables de violence physique, verbale et sexuelle à l'égard de commerçantes à de nombreux points de passage (Brenton et al., 2011). En outre, les prescriptions réglementaires et législatives, très opaques et souvent complexes, ouvrent la voie à la corruption et aux pots-de-vin. Récemment, le petit commerce transfrontalier est devenu toutefois une priorité plus importante aux niveaux national, régional et international, et des projets ont été lancés, notamment par la CNUCED, en vue d'améliorer la situation des commerçants, de simplifier et de clarifier les règles commerciales et de promouvoir la facilitation du petit commerce.

### **Pistes de réflexion**

- Quelles politiques publiques faudrait-il mettre en place pour que les femmes aient accès aux possibilités d'éducation, de renforcement des compétences et de mise en valeur du capital humain nécessaires pour pouvoir tirer pleinement profit des emplois qualifiés offerts par le secteur des services ?
- Géré convenablement, le tourisme durable peut présenter un double intérêt : offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes et promouvoir la préservation du patrimoine culturel et la protection de l'environnement. Quelles politiques faut-il mettre en place pour que les revenus du tourisme profitent aux populations locales et aux femmes travaillant directement ou indirectement dans le secteur du tourisme ?
- Dans le cadre du petit commerce transfrontalier des biens et des services, l'informalité limite l'accès des commerçants au financement et aux autres services d'appui et les rend plus vulnérables face à la corruption, aux violences et aux autres menaces. Du point de vue des politiques, comment les gouvernements peuvent-ils améliorer efficacement la situation des petits commerçants tout en encourageant la formalisation progressive des activités commerciales ?

## IV. Égalité des sexes et émancipation économique des femmes dans les nouveaux cadres mondiaux

30. L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes figurent parmi les principaux éléments des nouveaux cadres mondiaux pour le développement – à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La présente section analyse les liens entre ces deux cadres et met en évidence les possibilités et les risques qui en découlent pour les femmes.

### a) Programme de développement durable à l'horizon 2030

31. Les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD) et les cibles correspondantes figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont très ambitieux, le but étant de « ne laisser personne de côté ». En liant étroitement croissance économique, durabilité environnementale et justice sociale, le Programme 2030 permet d'examiner les questions d'égalité des sexes de manière multidisciplinaire et multidimensionnelle en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Comme l'a fait observer Fukada-Parr (2015), à la différence des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), auxquels on a reproché de n'apporter que des solutions à court terme aux problèmes de développement, les objectifs de développement durable visent à traiter les structures de pouvoirs et les relations sociales qui sont à l'origine de la pauvreté et des inégalités au niveau national et entre les pays.

32. L'OMD 1 avait trait à l'extrême pauvreté et à la faim. Aucun des indicateurs et cibles associés ne portait sur l'accès aux moyens de production, condition pourtant nécessaire à la lutte contre la pauvreté et la faim. En revanche, on a associé aux ODD 1 et 2 des cibles visant à ce que les femmes aient le même accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété et à la succession, aux technologies, aux services et aux marchés financiers que les hommes dans le but de combattre la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire. En outre, l'ODD 1 préconise la mise en place de stratégies de développement soucieuses de la problématique hommes-femmes.

33. Il a été reproché à l'OMD 3, qui concernait l'égalité des sexes, d'être principalement axé sur l'éducation et la représentation des femmes et de ne pas accorder suffisamment d'importance aux causes structurelles des inégalités entre les sexes comme la violence à l'égard des femmes, la discrimination sexiste et l'accès inexistant ou limité des femmes aux ressources économiques. L'ODD 5 comble certaines de ces lacunes en introduisant des cibles relatives à la violence à l'égard des femmes, à la législation favorisant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, aux tâches domestiques non rémunérées et à l'accès aux ressources économiques, à la propriété foncière, à la succession et aux ressources naturelles.

34. L'OMD 8, relatif à l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement, visait à recueillir l'appui des pays riches en faveur du développement par le biais de concessions commerciales, d'aides accrues, de mesures d'allègement de la dette et du renforcement des capacités, mais n'a pas été pleinement mis en œuvre (Nations Unies, 2013). Son « successeur », l'ODD 17, comble certaines de ces lacunes. Néanmoins, aucun des indicateurs ou des cibles associés ne porte spécifiquement sur l'importance de la contribution des femmes à l'économie ou ne traite des nombreux obstacles qu'elles rencontrent.

35. L'ODD 16, qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous au service du développement durable, comporte une cible concernant la promotion et l'application de lois et de politiques non discriminatoires en vue du développement durable.

36. Les cibles des ODD 1, 2, 5 et 16 et les indicateurs à l'examen établissent un lien entre l'accès des femmes aux moyens de production, la mise en œuvre de textes de loi non discriminatoires et la mise au point de stratégies de développement sexospécifiques d'une part, et les objectifs consistant à mettre fin à la pauvreté, à assurer l'égalité des sexes, à émanciper les femmes et à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous d'autre part. Toutefois, ces cibles n'établissent pas de lien explicite entre l'égalité des sexes, l'émancipation économique des femmes et le commerce. L'ODD 17 ne met pas en rapport le commerce et les principaux objectifs, tels que ceux consistant à réduire les inégalités et à promouvoir le bien-être des femmes. Ainsi, au niveau national, des pays voudront peut-être élaborer des indicateurs supplémentaires afin de déterminer si le commerce contribue bel et bien à la réduction des inégalités entre les sexes et à la création de nouvelles perspectives pour les femmes. La CNUCED a formulé des suggestions précises dans ce sens (CNUCED, 2014d et 2015b).

37. Le nouveau programme de développement est ambitieux et exhaustif, mais les pays pourraient avoir des difficultés à le mettre en œuvre. En effet, il est possible que la communauté des donateurs privilégie certains indicateurs et cibles et leur alloue davantage de ressources financières qu'à d'autres. De plus, certains ODD supposant plus de changements que d'autres, ils pourraient être considérés comme très difficiles à mettre en œuvre car nécessitant des modifications structurelles de la société et de l'économie. Les parties prenantes aux niveaux national et international devront montrer autant de détermination à mettre en œuvre les ODD qu'elles en ont eu à les élaborer. Les ODD étant fondés sur la notion d'« effort maximal » et ne prévoyant pas de mécanisme de mise en œuvre, toutes les parties intéressées devraient contribuer à en garantir la mise en œuvre pleine et entière.

**b) Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement**

38. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique que le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées et qu'il appuie et complète les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aide à les replacer dans leur contexte<sup>3</sup>. Le préambule du Programme d'action d'Addis-Abeba établit un lien solide entre l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, d'une part, et une croissance économique soutenue, profitable à tous et durable, et le développement durable, d'autre part. Il affirme la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Il réaffirme l'engagement consistant à adopter des politiques et des mesures en vue d'assurer à la femme les mêmes droits et les mêmes perspectives économiques qu'à l'homme et à éliminer la violence et la discrimination sexistes sous toutes leurs formes (par. 6). Ces engagements sont confirmés dans plusieurs « domaines d'intervention », notamment ceux qui concernent le secteur privé et le secteur financier national et international, et la coopération internationale pour le développement.

39. Dans le chapitre intitulé « Le commerce international, moteur du développement » du Programme d'action d'Addis-Abeba, il est indiqué que moyennant des politiques bien conçues, une bonne infrastructure et une main-d'œuvre instruite, le commerce peut aider à créer des emplois productifs et un travail décent, promouvoir l'autonomisation des femmes

<sup>3</sup> Voir par. 40 et 62. Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, adopté par l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015.

et assurer la sécurité alimentaire, tout en réduisant les inégalités, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (par. 79). Les États reconnaissent la contribution fondamentale des femmes à la production et au commerce et s'engagent à chercher à éliminer les obstacles à la participation active des femmes, à égalité avec les hommes, au commerce national, régional et international (par. 90). Plusieurs institutions et observateurs ont estimé que la place importante accordée aux questions de genre dans le texte du Programme d'action d'Addis-Abeba établissait une base solide permettant de demander des comptes à toutes les parties prenantes – gouvernements, banques de développement, secteur privé et système des Nations Unies – concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, et s'agissant de l'intégration des questions de genre au moment de l'élaboration des politiques financières (ONU-Femmes, 2015a et 2015b).

40. Toutefois, des voix dissidentes de la société civile ont soulevé des inquiétudes à propos de certaines dispositions du texte convenu. Des observateurs ont souligné que le Programme d'action d'Addis-Abeba associait principalement la contribution des femmes à l'économie mondiale à la croissance et à la productivité au lieu de mettre l'accent sur les droits sociaux et économiques des femmes, qui sont des valeurs fondamentales de l'ONU. D'aucuns reprochent aussi au Programme d'action de ne pas mettre suffisamment l'accent sur ce que devraient faire les États pour lever les obstacles mondiaux au développement équitable, et sur la mobilisation de l'aide publique au développement et de ressources nationales suffisantes pour assurer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Enfin, concernant le commerce international, il est opportun d'indiquer que l'adoption de politiques d'accompagnement est nécessaire pour que le commerce facilite concrètement la réalisation des objectifs principaux, notamment concernant l'émancipation des femmes et la réduction des inégalités. Néanmoins, selon certains représentants de la société civile, le texte n'indique pas la marge de manœuvre dont les pays en développement ont besoin pour protéger les secteurs dans lesquels travaillent les femmes et ne mentionne pas la nécessité d'évaluer *ex ante* l'incidence des accords de commerce et d'investissement sur l'émancipation économique et le bien-être des femmes (Women's Working Group on Financing for Development, 2015).

41. Enfin, les activités relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes nécessiteront un financement suffisant. Selon les calculs effectués pour établir le coût de la mise en œuvre des ODD, il sera nécessaire de mobiliser des ressources nationales et des ressources internationales. La mise en œuvre pourrait coûter très cher aux pays pauvres. Selon les estimations de la CNUCED, le déficit d'investissement annuel des pays en développement s'élève à 2 500 milliards de dollars dans les principaux secteurs du développement durable (CNUCED, 2014e). Comme pour les OMD, les ressources internes privées et publiques devraient rester les principales sources de financement (CNUCED, 2015d).

42. Comme l'indique le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est essentiel d'établir des budgets publics soucieux d'équité entre les sexes pour mettre en rapport les dépenses publiques et l'égalité des sexes (par. 53). Pour augmenter les ressources nationales des pays en développement, il faudrait prendre différentes mesures, notamment repenser les réglementations fiscales internationales, renforcer la capacité des pays en développement à imposer et à poursuivre les fraudeurs et à négocier des accords équitables avec les entreprises multinationales, et approfondir et élargir le débat sur la gouvernance mondiale des questions fiscales (Development Finance International et Oxfam, 2015).

43. Le financement international jouera un rôle important lorsque les finances nationales seront limitées ou inexistantes. Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le montant total des engagements d'aide pris par les membres du Comité d'aide au développement en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes a triplé au cours de la période 2002-2012, passant de

8 milliards à 24 milliards de dollars, ce qui représente environ 35 % du total de l'aide bilatérale allouée par secteur. Cette aide était dans une large mesure destinée à l'éducation et à la santé. En 2011 et 2012, l'aide destinée à l'émancipation économique des femmes s'est élevée à 5,5 milliards de dollars en moyenne. Ces flux d'aide ont augmenté à un taux moyen annuel (11 %) comparable au taux de croissance total de l'aide destinée à l'égalité des sexes (12 %). Cela indique que les projets relatifs à l'émancipation économique des femmes n'ont pas été élevés au rang de priorité en dépit de l'appui politique soutenu exprimé par les pays donateurs. Ainsi, d'importants déficits de financement demeurent dans ce secteur (OCDE, 2014).

44. Les ODD et le Programme d'action d'Addis-Abeba font état des mêmes obstacles principaux à la pleine participation des femmes à l'économie et la société. Le second instrument vise à contribuer à la mise en œuvre du premier. Dans les deux cadres, la difficulté consiste à traduire les engagements en mesures concrètes. Les ODD sont conçus pour être porteurs de changement ; l'évolution de la situation des femmes dépendra de la détermination des gouvernements à modifier les structures de pouvoir et les relations sociales et des moyens dont ils disposeront pour ce faire. L'accès limité à la terre et aux autres moyens de production, la segmentation par sexe dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail, la charge de travail disproportionnée qui pèse sur les femmes et leur faible capacité à se faire entendre sont autant d'obstacles fondés sur le sexe qui témoignent de normes sociales profondément enracinées. Du point de vue du genre, les mesures porteuses de changement ci-après pourraient être envisagées :

a) Des investissements dans des infrastructures publiques qui aident les femmes à jouer leur rôle traditionnel, par exemple en fournissant de l'eau potable, des services d'assainissement, des transports sûrs, des soins de santé de base, des services d'éducation de la petite enfance et des services d'appui pour les personnes âgées. Ce type d'investissement contribue non seulement à l'égalité des sexes, mais facilite également le développement de l'investissement privé et finit par améliorer la croissance et par contribuer au développement ;

b) L'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les politiques commerciales et industrielles afin de mieux comprendre dans quelle mesure les stratégies d'industrialisation et de croissance favorisent ou non l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes ;

c) La conclusion d'accords de commerce et d'investissement multilatéraux, régionaux et bilatéraux qui reconnaissent les préoccupations légitimes des pays en développement et offrent aux gouvernements la marge de manœuvre nécessaire pour élaborer des politiques commerciales et industrielles soucieuses d'équité entre les sexes.

### Pistes de réflexion

- Les ODD ne mettent pas expressément en rapport l'égalité des sexes, l'émancipation économique des femmes et le commerce. La mise en œuvre des ODD au niveau national permettra-t-elle d'établir clairement ce lien ? Dans l'affirmative, comment ?
- Le Programme d'action d'Addis-Abeba dresse une liste des conditions préalables nécessaires pour que le commerce contribue à la réalisation de différents objectifs fondamentaux, notamment de l'émancipation économique des femmes et de l'égalité des sexes. Quelles politiques de changement faut-il mettre en place à cette fin ?
- Dans quelle mesure est-il opportun de suivre une démarche fondée sur l'économie intelligente pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes ?



- Les projets relatifs à l'émancipation économique des femmes pâtissent d'un déficit de financement. Comment faire en sorte que la communauté internationale passe de la parole aux actes en allouant suffisamment de ressources à ces activités (et pas seulement à celles ayant à la santé et à l'éducation) ?

## Références

- Banga R. et Bansal R. (2009). Impact of trade in services on gender employment in India. Munich Personal Research Papers in Economics Archive n° 35071. University Library of Munich.
- Banque mondiale (2013). *Global Value Chains, Economic Upgrading and Gender: Case Studies of the Horticulture, Tourism and Call Centre Industries*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2015). *Ending Poverty and Hunger by 2030: An Agenda for the Global Food System*. Washington, D.C.
- Banque mondiale (2016). *World Development Report 2016: Digital Dividends*. Washington, D.C.
- Banque mondiale, FAO et Fonds international de développement agricole (2009). *Gender in Agriculture: Sourcebook*. Washington, D.C.
- Barrientos S. (2001). Gender, flexibility and global value chains. *Institute of Development Studies Bulletin*. 32(3):83-93.
- Brenton P., Bucekuderhwa C. B., Hossein C., Nagaki S. et Ntagoma J. B. (2011). Les femmes pauvres qui pratiquent le commerce transfrontalier dans la région des Grands Lacs de l'Afrique : des affaires à risque. Afrique – Notes de politique commerciale. Note n° 11. Banque mondiale.
- Caraway T. L. (2007). *Assembling Women: The Feminization of Global Manufacturing*. ILR Press. Ithaca, États-Unis d'Amérique.
- Christian M., Gamberoni E. et Reis J. G. (2013). Gender in the tourism industry: The case of Kenya. In: Brenton P., Gamberoni E. et Sear C., eds. *Women and Trade in Africa: Realizing the Potential*. Banque mondiale. Washington, D.C.: 115-128.
- CNUCED (2004). *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.II.D.28. New York et Genève.
- CNUCED (2008). *Intégration des questions de parité dans la politique commerciale : Études de cas*. TD/B/C.I/EM.2/3. 19 décembre.
- CNUCED (2011a). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Bhutan? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2011b). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Cape Verde? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2012). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Lesotho? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2013). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Angola? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2014a). *Regard sur la politique commerciale sous l'angle de la parité hommes-femmes : Synthèse de sept études de cas par pays menées par la CNUCED*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2014b). *Virtual Institute Teaching Material on Trade and Gender – Volume 1: Unfolding the Links*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.

- CNUCED (2014b). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Rwanda? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2014d). Trade, gender and the post-2015 development agenda. Post-2015 Policy Brief n° 3.
- CNUCED (2014e). *World Investment Report 2014 – Investing in the Sustainable Development Goals: An Action Plan*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.II.D.1. New York et Genève.
- CNUCED (2015a). *The Least Developed Countries Report 2015: Transforming Rural Economies*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.7. New York et Genève.
- CNUCED (2015b). Ensuring gender-sensitive implementation of the post-2015 development framework. Post-2015 Policy Brief n° 5.
- CNUCED (2015c). *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Uruguay? A Gender Perspective*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- CNUCED (2015d). *Trade and Development Report, 2015: Making the International Financial Architecture Work for Development*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.4. New York et Genève.
- CNUCED and Enhanced Integrated Framework (2014). *The Fisheries Sector in the Gambia: Trade, Value Addition and Social Inclusiveness, with a Focus on Women*. Publication des Nations Unies. New York et Genève.
- Croppenstedt A., Goldstein M. et Rosas N. (2013). Gender and agriculture: Inefficiencies, segregation and low productivity traps. *Policy Research Working Paper Series* n° 6370. Banque mondiale.
- Deere C. D. (2005). The Feminization of agriculture? Economic restructuring in rural Latin America. Occasional Paper n° 1. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- Development Finance International et Oxfam (2015). Financement des objectifs de développement durable. Rapport sur les dépenses publiques.
- Dihel N. et Goswami A. G. (à paraître). *From Hair Stylists and Teachers to Accountants and Doctors: The Unexplored Potential of Trade in Services in Africa*. Banque mondiale. Washington, D.C.
- FAO (2008). The impact of rising food prices on the poor. Agricultural Development Economics Division Working Paper n° 08-07. Rome.
- FAO (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture : Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Rome.
- Fukuda-Parr S. (2015). Sustainable Development Goals – a course correction? South Centre Bulletin 89.
- Joekes S. (1995). Trade-related employment for women in industry and services in developing countries. Occasional Paper n° 5. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- Organisation internationale du Travail (2012). *Global Employment Trends for Women*. Genève.
- Organisation internationale du Travail (2015). *Emploi et questions sociales dans le monde 2015*. Genève.

- Kabeer N. (2000). *The Power to Choose: Bangladeshi Women and Labour Market Decisions in London and Dhaka*. Verso Books. Londres.
- Maertens M. et Swinnen J. F. M. (2009). Are African high-value horticulture supply chains bearers of gender inequality? Exposé à l'occasion de l'atelier FAO – Fonds international de développement agricole – OIT sur le thème « Gaps, trends and current research in gender dimensions of agricultural and rural employment: Differentiated pathways out of poverty ». Rome, 31 mars-2 avril.
- Mitter S., Fernandez G. et Varghese S. (2004). On the threshold of informalization: Women call centre workers in India. In: Carr M, ed. *Chains of Fortune: Linking Women Producers and Workers with Global Markets*. Commonwealth Secretariat. Londres : 165-184.
- Nations Unies (2013). *Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2013 : Huitième objectif du Millénaire pour le développement. Le partenariat mondial pour le développement : les défis à relever*. New York.
- OCDE (2014). Financing the unfinished business of gender equality and women's rights: Priorities for the post-2015 framework. Technical brief.
- ONU-Femmes (2015a). *Transformer les économies, Réaliser les droits*. New York.
- ONU-Femmes (2015b). *Financing for development outcome bolsters gender equality*. Disponible à l'adresse <http://www2.unwomen.org/en/news/stories/2015/7/financing-for-development-outcome-bolsters-gender-equality> (au 14 mars 2016).
- Organisation mondiale du tourisme (2012). *Annual Report 2012*. Madrid.
- Prasad P. N. et Sreedevi V. (2007). Economic empowerment of women through information technology: A case study from an Indian state. *Journal of International Women's Studies*. 8(4):107-120.
- Rendall M. (2010). Brain versus brawn: The realization of women's comparative advantage. Working Paper n° 491. Institute for Empirical Research in Economics. Université de Zurich.
- Rossi A. (2011). Economic and social upgrading in global production networks: The case of the garment industry in Morocco. Institute of Development Studies, University of Sussex.
- Seguino S. (1997). Gender wage inequality and export-led growth in the Republic of Korea. *The Journal of Development Studies*. 34(2):102-132.
- Seguino S. (2000). Accounting for Asian economic growth: Adding gender to the equation. *Feminist Economics*. 6(3):27-58.
- Women's Working Group on Financing for Development (2015). Reaction to the outcome document of the Third International Conference on Financing for Development: Addis Ababa Action Agenda. Disponible à l'adresse <http://www.beyond2015.org/sites/default/files/Women%20Working%20Group%20Reaction%20to%20%20Addis%20Ababa%20Action%20Agenda%20-%202017%20July%202015.pdf> (au 14 mars 2016).
- Wood A. (1991). North-South trade and female labour in manufacturing: An asymmetry. *Journal of Development Studies*. 27(2):168-189.